



AVIS DE TENUE DE COMPÉTITION

FINALE PROVINCIALE DES JEUX DE LA PARTICIPATION 2016

Dates : 25 au 28 février 2016
Lieux : St-Jean-sur-le-Richelieu
Hôte : CPA St-Jean
Sanctionnés par : Patinage Canada P-15-007

-----AVIS IMPORTANT-----

Veillez prendre note que l'inscription en ligne est obligatoire pour tous les participants et doivent être reçus au bureau de Patinage Québec avant la date limite ci-dessous :

Date limite : 2 février 2016 16h.

Veillez noter qu'aucune extension ne sera accordée.

TABLE DES MATIÈRES**PAGE**

Personnes ressources.....	2
Patinoires	2
Hébergement	2
Règlements généraux.....	2
Responsabilités	2
Affiliation et modalités.....	3
Droits d'inscription	3
Musique	3
Contenu de programme.....	3
Résultats.....	4
Récompense.....	4
Accréditation	4
Élimination régionale	4
Données techniques	4
Glace d'entraînement	5
Renseignements techniques	6
Composition de l'équipe de la région	7
Processus de sélection de l'équipe de la région.....	7

FINALE PROVINCIALE DES JEUX DE LA PARTICIPATION 2016

Patinage Québec a le plaisir de vous annoncer la tenue de la Finale provinciale des Jeux de la Participation 2016.

Cette compétition est sanctionnée par Patinage Canada et est assujettie aux règlements de cette association (7000) (B) (1.16).

PERSONNES-RESSOURCES

Président du comité organisateur :	Guy Désormeaux
Gestionnaire des compétitions de Patinage Québec :	Marie-Josée Tessier
Courriel :	mjtessier@patinage.qc.ca
Site Internet :	www.patinage.qc.ca
Téléphone :	514-252-3073 ext 3597

Représentante technique	Parisse Parent
Spécialiste des données	Claudette Larouche
Spécialiste des données informatiques	Claudine Hébert

Aréna Marcel-Larocque

370, av. Lareau
St-Jean-sur-le-Richelieu (Qc)

Dimension de la surface de la glace :

Glace 1	85' x 200'
Glace 2	85' x 200'

HÉBERGEMENT

Veillez vous référer à notre site Internet www.patinage.qc.ca sous la rubrique « Compétitions » puis sous « Compétitions Provinciales » pour la liste d'hébergement.

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

La Finale provinciale des Jeux de la Participation 2016 se déroulera conformément aux règlements officiels de Patinage Canada et à tous les communiqués de Patinage Canada qui s'y rapportent. Veuillez vous reporter plus précisément à la section 7000 et à la section 5000.

RESPONSABILITÉS

Patinage Canada, Patinage Québec, l'Association régionale et le comité des clubs hôtes n'assument aucune responsabilité pour les dommages ou blessures subis par les patineurs. Comme condition et en considération de leur participation, tous les concurrents ainsi que leurs parents ou tuteurs acceptent d'assumer les risques de blessures ou de dommages à la personne ou à la propriété de la compétition, et renoncent à toute réclamation contre les officiels, Patinage Canada, Patinage Québec, l'Association régionale et les clubs hôtes; l'inscription n'est acceptée qu'à cette condition.

AFFILIATION ET MODALITÉS

Les patineurs devront être membres de Patinage Canada.

La date limite pour les tests est le **1^{er} janvier 2016**.

Les inscriptions doivent être faites en ligne via le site www.amilia.com/fpaq. Toutes les inscriptions et les paiements doivent être reçus au bureau de Patinage Québec au plus tard **le mardi 2 février 2016 à 16 h**.

Aucun chèque postdaté après le 2 février 2016 ne sera accepté. Les chèques doivent être libellés à l'ordre de Patinage Québec et postés à l'adresse suivante :

Patinage Québec
A/S Marie-Josée Tessier
4545, av. Pierre-de Coubertin
Montréal (Québec) H1V 0B2

Aucun remboursement ne sera autorisé après la date limite d'inscription. Il est de la responsabilité des patineurs de s'assurer qu'ils sont éligibles dans la catégorie ou ils s'inscrivent.

Pour les remboursements effectués avant la date limite, Patinage Québec déduira du remboursement des frais d'administration de 5 % ainsi que les frais relatifs à l'inscription en ligne. Aucun changement de groupe ou de catégorie ne sera effectué après l'affichage sur le site internet.

DROITS D'INSCRIPTION

Les droits d'inscription sont les suivants (taxes et frais inclus)

Simple :	178.93 \$
Couple et danse :	89.46 \$ / partenaire

SUBSTITUTIONS :

En cas de substitution, il est de la responsabilité de la région d'encaisser le paiement du nouveau participant et du remboursement au participant remplacé.

MUSIQUE

Chaque patineur ou couple devra fournir **deux (2) disques compacts CDR (et non CD-RW)** lors de l'enregistrement au moins une (1) heure avant le début de son épreuve. Il ne doit y avoir qu'un seul programme par disque (sur une piste unique) et il doit être gravé en mode audio, car les mp3 ne seront pas acceptés. Le nom du concurrent, la catégorie ainsi que la durée exacte de la musique doivent y être indiqués clairement. Les disques doivent être présentés dans leurs boîtiers protecteurs. **Nettoyez bien vos disques** et assurez-vous qu'ils ne soient pas égratignés afin d'éviter tout problème de lecture. Pour toute question technique, écrivez à info@studiounisons.com.

CONTENU DU PROGRAMME

Le formulaire de contenu du programme doit être remis avec votre CD lors de votre inscription sur le site de la compétition.

RÉSULTATS

Le système de Code de points cumulatifs « CPC » sera utilisé pour établir les résultats de toutes les épreuves. L'affichage des résultats sera effectué selon la version produite par le système CPC : Publication des résultats. Après chaque segment, la note technique total, la note des composantes du programme, les déductions et la note totale du segment de chaque concurrent doivent être publiées.

RÉCOMPENSE

Des médailles seront remises au trois (3) premiers de chaque catégorie en conformité avec le règlement **7000 (B) (1.13)**.

ACCRÉDITATION

Lors de l'accréditation, seul le concurrent recevra un laissez-passer pour le week-end. Si le patineur perd sa passe, il devra s'en procurer une autre au coût de 15,00 \$

Les entraîneurs certifiés selon les exigences et membre de Patinage Canada seront admis gratuitement sur présentation de la carte photo (obligatoire).

Prix d'entrée :	12 ans et plus	10 \$	Passeport 4 jours 30\$, 3 jours 25\$
	5 à 11 ans	5 \$	
	5 ans et moins	Gratuit	

ÉLIMINATION RÉGIONALE

Chaque région doit tenir une compétition pour sélectionner son équipe pour la finale provinciale. Le club d'appartenance du patineur détermine la région où il participe à la compétition. Dans le cas d'un couple en style libre ou en danse dont les clubs d'appartenance sont de régions différentes, le couple doit choisir la région qu'il veut représenter et il doit avertir l'autre région de son choix. Dans ce cas, si un patineur désire participer à la compétition en simple, il peut le faire seulement s'il représente la même région dans les deux catégories. Un patineur ne peut représenter sa région à la fois en simple et en couple. Les catégories doivent être celles de la finale provinciale.

DONNÉES TECHNIQUES

Pour toutes les catégories, les patineurs doivent être des personnes admissibles selon les règlements de la section 5000 de Patinage Canada.

N.B. Les programmes sont les programmes de compétitions officiels. Veuillez-vous référer aux documents de Patinage Canada.

GLACE D'ENTRAÎNEMENT

Après s'être inscrits ou avoir participé à une séance d'entraînement officielle de la compétition, les concurrents ne sont pas autorisés à patiner ailleurs que sur la glace officielle d'entraînement ou de la compétition prévue pour leur épreuve. Toute infraction à ce règlement peut entraîner la suspension du concurrent de la compétition en question.

NOVICE DAMES (A) ET MESSIEURS (D)

Qualification : Avoir réussi le test or de style libre.

Âge : Ne pas avoir atteint 17 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.

Programme libre en musique :	A Dames	3 minutes +/- 10 sec.
	D Messieurs	3 minutes et 30 secondes +/- 10 sec.

PRÉ-NOVICE DAMES (B) ET MESSIEURS (E)

Qualification : Avoir réussi le test junior bronze de style libre ou un test de niveau supérieur.

Âge : Ne pas avoir atteint 16 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.

Programme libre en musique :	B Dames	3 minutes +/- 10 sec.
	E Messieurs	3 minutes +/- 10 sec.

JUVÉNILE DAMES (C) ET MESSIEURS (F)

Qualification : Avoir réussi le test junior bronze de style libre ou un test de niveau supérieur.

Âge : Ne pas avoir atteint 14 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.

Programme libre en musique :

C Dames	2 minutes 30 secondes +/- 10 secondes
F Messieurs	2 minutes 30 secondes +/- 10 secondes

JUVÉNILÉ COUPLE (G)

Qualification : Avoir réussi le test junior bronze de style libre ou un test de niveau supérieur.

Âge : Ne pas avoir atteint 16 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.

Programme libre en musique : Couple 2 minutes 30 secondes +/- 10 sec.

JUVÉNILÉ DANSE (H)

Qualification : Avoir réussi le test complet junior bronze de danse ou un test de danse de niveau supérieur.

Âge : Ne pas avoir atteint 16 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.

Danse Libre : Une danse libre d'une durée de 2 minutes (+ ou – 10 secondes)

COMPOSITION DE L'ÉQUIPE DE LA RÉGION

Athlètes

Maximum: 8 entrées (10 athlètes)
Maximum de 3 entrées par catégorie par région

Minimum : 1 athlète

PROCESSUS DE SÉLECTION DE L'ÉQUIPE DE LA RÉGION

L'équipe qui représentera la région devra être formée de 8 entrées avec un maximum de 10 patineurs et/ou patineuses (un compétiteur en style libre est une entrée et un couple en danse ou style libre est considéré comme une entrée).

Immédiatement après que l'horaire de la compétition régionale soit complété, le représentant technique détermine la composition de l'équipe régionale de la façon suivante:

- La première place (ou en cas de désistement, la deuxième place seulement) des 8 catégories de la Finale régionale des Jeux du Québec. S'il y a seulement une inscription, le patineur et/ou patineuse devra faire une démonstration s'il (elle) veut être admissible à la Finale provinciale
- Dans le cas de non-participation dans une ou plusieurs catégories à la finale régionale, l'équipe sera complétée par:

- 1) les deuxièmes places des catégories A, B, C, D, E, F, G, H, dans l'ordre jusqu'à ce que l'équipe soit complétée avec un maximum de trois entrées par catégorie;
 - 2) en cas de désistement après la date limite d'inscription, le remplacement se fera dans la même catégorie (**date limite de substitution : le 22 février 2016, 16h**. Et la substitution devra être envoyée par courriel à mjtessier@patinage.qc.ca par le responsable régional.
 - 3) en cas d'égalité à l'intérieur du paragraphe précédent et à l'intérieur d'une catégorie, les patineurs repatineront à nouveau dans la même journée.
- c) Aucun concurrent ne peut s'inscrire dans plus d'une catégorie en simple.
- d) Les patineurs exécuteront seulement le programme libre.